



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 mars 2016 à 20h30
Convocation du 26 février 2016

Étaient présents : LEMIRE Jean André, BÉTÈS Françoise, PATROUILLEAU Christian, MONTIGNAC Nicolas, DAUBANES Stéphanie, Pierre Yves GABRION, HOLCHER Arnaud, COUSSILLAN Clarisse, FERNANDEZ Natacha, CHAMPION Christophe, BANOS Guillaume.

Absents excusés : NAPIAS Jean Christophe, ROBERT Amandine procuration à PATROUILLEAU Christian, ROUSSEIL Leslie procuration à FERNANDEZ Natacha , BLANC Agnès procuration à BÉTÈS Françoise.

Secrétaire de séance : BÉTÈS Françoise

En ouverture de séance le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015: Délibération 01/2016 (unanimité)

M. LEMIRE présente le compte administratif 2015. Il laisse apparaître pour l'exercice 2015:

Un excédent de fonctionnement de 34 861,55 € (recettes 409 839,81€, dépenses 374 978,26 €) et un déficit d'investissement de -7 851,45€ (recettes 180 875,72€, dépenses 188 727,17€).

En tenant compte du report de l'excédent réel 2014 l'excédent global 2015 cumulé est donc de 188 738,01€

Après quelques questions et réponses apportées, le compte administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de Mme BÉTÈS Françoise, 1ère adjointe au Maire.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 : Délibération 02/2016 (unanimité)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2015 ;

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier Municipale de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

1° **déclare** que les comptes de gestion dressés par Monsieur Le Comptable assignataire pour l'exercice 2015, visés et certifiés conformes par Monsieur le Maire d'Isle Saint Georges, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

2° **approuve** à l'unanimité de ce fait le compte de gestion pour 2015.

Subventions 2016 aux associations : Délibération 03/2015

Ces subventions sont proposées par la Commission Culture Loisirs, présentées par Mme BETES et seront transposées dans le budget 2016 qui sera voté ultérieurement.

Ces propositions prennent en compte les projets 2016, les restrictions budgétaires mais aussi la trésorerie des associations.

Nom	Montant	Pour	Contre	Abs
ACCA	350,00 €	14	0	0
ACPG (Anciens Combattants)	300,00 €	14	0	0
A.J.C Isle ST Georges	650,00 €	12	0	2
A.R.S	1 000,00 €	12	0	2
ASTA	500,00 €	12	0	2
CLAS	600,00 €	13	0	1
COMITE DES FETES	1 250,00 €	13	0	1
L'ISLE AUX ENFANTS	300,00 €	13	0	1
USEP	250,00 €	13	0	1

Lors des votes les conseillers membres de conseils d'administration ou impliqués se sont abstenus



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 mars 2016 à 20h30

AVANCEMENT DE GRADES et CREATION DE POSTES : Délibérations n° 04, 04 bis, 04/ter
(unanimité)

Suite à l'acceptation des trois avancements de grade, ayant reçu un avis favorable de la commission paritaire du 25/11/2015, il est nécessaire d'adapter la quotité de postes déjà créés et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Reprises de concessions en état d'abandon : Délibération N° 5/2016 (unanimité)

Les concessions délivrées, sous les n° B56 à M. Mme LASSERRE Anne Vve PATROUILLEAU et n°A67 à M VIGNES Georges, dans le cimetière communal ont plus de trente ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales. M.le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions citées précédemment.

VENTE CAVEAU COMMUNAL EMPLACEMENT A67 : Délibération N° 6/2016 (unanimité)

Suite à son constat d'abandon et après que les formes et les délais légaux aient été respectés le caveau construit sur l'emplacement A67 ayant appartenu à VIGNES Georges est devenu propriété communale. M. le Maire propose à ce qu'il soit mis en vente au prix de 1000 (mille) Euros auquel s'ajoutera le coût du nettoyage du dit caveau.

Débat sur Compteurs Linky ERDF

Le Conseil Municipal de l'Isle saint Georges, lors de sa séance du 4 novembre 2015, par 13 voix contre, une pour, une abstention, **a refusé le projet de convention de partenariat de compteurs communicants GRDF**. Après débat, sa position semble être identique en ce qui concerne les compteurs ERDF Linky, sujet d'actualité dans les médias. Lors d'un prochain conseil Municipal, si cela est possible légalement, une délibération sur les compteurs LINKY sera donc mise à l'ordre du jour.

Adhésion à un groupement de commandes pour « L'Achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » : Délibération N° 7/2016 (unanimité)

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune d'Isle Saint Georges.

Fin de séance à 22h15